

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 18 avril à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Etaient présents : MM I. Aguilar, W. Authesserre, C. Barthès, A. Costaperaria, Y. Drezen, C. Escalette, V. Gargale, D. Gaspar, ME. Guy, JJ. Llorens, M. Marcoux, I. Perrier, A. Pinaud-Verdier, M. Pujol, A. Robert, C. Villain.

Etaient absents excusés : E. Constans, A. Duthoo, J. Journet.

Pouvoirs : E. Constans à M. Pujol, A. Duthoo à M. Marcoux, J. Journet à JJ Llorens.

Est nommé secrétaire de séance : André Costaperaria

Est nommée secrétaire auxiliaire : Rivera Antonella

Le quorum est atteint.

DELIBERATIONS

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ANNEE 2016

Madame Le Maire présente le budget prévisionnel de l'année 2016.

Dépenses et recettes d'investissement : 1 069 270.00€

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 698 457.00€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel pour l'année 2016.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

A - Résultat de fonctionnement : (précédé du + si excédent du – si déficit)

1) Résultat de l'exercice : + 330 609.18€

2) Résultats antérieurs reportés : + 462 372.48€

3) **Résultat à affecter (1+2 hors reste à réaliser) : 792 981.66€**

B - Solde d'exécution de la section d'investissement : (précédé du + si excédent du – si déficit)
– 56 969.50€

C - Soldes des restes à réaliser d'investissement : (précédé du + si excédent du – si déficit) (-
298 500D + 109 000R) = (- 189 500.00€)

Besoin de financement : (-56 969.50) + (-189 500.00) = -246 469.50 €

Madame Le Maire propose d'affecter au 1068 en investissement le montant correspondant au besoin de financement arrondi soit 246 470€.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter 246 470€ au 1068 en recette d'investissement au budget principal de 2016 de la commune.

VOTE DES TAXES LOCALES

Madame Le Maire présente la notification 1259COM pour le budget 2016.

Le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, les taux appliqués seront les suivants :

Taxe d'habitation = 22.37%

Taxe foncière sur le bâti = 26.60 %,

Taxe foncière sur le non bâti = 112.29 %

Cotisation Foncière des Entreprises = 29.62%

PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2016-2017

Madame Le Maire de la commune d'Orgueil porte à la connaissance des membres présents le courrier référencé FA/TE 16-148 de M. Le Président du Conseil Départemental de Tarn Et Garonne fixant le montant de participation aux frais de transports scolaires pour l'année 2016-2017 à 92€ pour un élève pensionnaire et à 46€ pour un élève interne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre en charge 10% du montant fixé par le Conseil Départemental soit 9.20€ par enfant transporté, laissant 82.80€ à la charge des familles pour le ramassage des élèves du 1^{er} degré en CLIS, du second degré scolarisés dans les collèges, lycées d'enseignement général, lycées d'enseignement professionnel, centre de formation pour apprentis, universités en Tarn Et Garonne ou dans un autre département de la région Midi-Pyrénées.
- de prendre en charge 61.33€ par enfant transporté, laissant 30.67€ à la charge des familles pour le ramassage des enfants qui fréquentent l'école publique d'Orgueil (maternelle et primaire).

AIPADAV DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que lors de l'assemblée générale de l'AIPADAV, les membres présents représentants des communes adhérentes ont voté à la majorité l'achat d'un podium d'une dimension de 72 m² afin que les comités des fêtes ne soient plus obligés d'avoir recours à la location de podium mobile plus grand que le podium actuel.

L'AIPADAV a eu recours pour cette acquisition à un emprunt de 12 000€ remboursable en 4 annuités et dont le terme est fixé à 2019.

L'AIPADAV demande à chaque commune adhérente de participer au remboursement du podium pour un montant de 360€ par an jusqu'en 2019. L'AIPADAV fera un appel de fonds chaque année afin de recouvrer le montant de la dette.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Acceptent de participer au remboursement de la dette pour l'acquisition d'un podium de 72 m² ;
- Disent que la somme de 360€ sera inscrite au BP 2016, 2017, 2018 et 2019 au compte 6748 autres subventions exceptionnelles ;
- Autorisent Madame Le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU DELEGUE SUPPLEANT A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE - CSS

La commission du Suivi de Site (CSS) issue du décret n°2012-189 du 07/02/2012 se réunit le 28 avril 2016, la commune d'Orgueil doit être représentée au sein de cette commission où il est question du site de stockage de déchets non dangereux à Reyniès (site dit « DEBAT ») exploitée par la CCTGV. Le décret susmentionné modifie le code de l'environnement et précise les modalités de constitution et de fonctionnement de la CSS :

- elle est présidée par le Préfet ou son représentant et se réunit au moins une fois par an ;
- elle a vocation :
 - * à constituer un cadre d'échange,
 - * à suivre l'activité de l'installation pour laquelle elle a été créée,
 - * à promouvoir l'information au public ;
- elle est composée de représentants :
 - * des administrations de l'Etat
 - * élus des collectivités locales ou EPCI concernés
 - * des riverains de l'installation ou association de protection de l'environnement
 - * de l'exploitant de l'installation concernée ou des organismes professionnels le représentant

* des salariés de l'ICPE concernée.

- la durée du mandat des membres de la commission est de 5 ans.

Madame Le Maire fait appel à candidature.

Madame Isabelle Aguilar et monsieur André Costapéraria candidats et élus à l'unanimité.

Sont délégués :

- délégué(e) titulaire : Isabelle Aguilar ;

- délégué(e) suppléant(e) : André Costaperaria

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT ANNEE 2016

Monsieur Marc Pujol présente le budget prévisionnel du service assainissement de l'année 2016.

Dépenses et recettes d'investissement : 591 237.00€

Dépenses et recettes de fonctionnement : 40 249.00€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel du service d'assainissement pour l'année 2016.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

A - Résultat de fonctionnement : (précédé du + si excédent du – si déficit)

4) Résultat de l'exercice : - 19 107.39€

5) Résultats antérieurs reportés : + 115 392.71€

6) Résultat à affecter (1+2 hors reste à réaliser) : 96 285.32€

B - Solde d'exécution de la section d'investissement : (précédé du + si excédent du – si déficit)
+ 11 638.74€

C - Soldes des restes à réaliser d'investissement : (précédé du + si excédent du – si déficit) (-
568 509D + 480 000R) = **(- 88 509€)**

Besoin de financement : (11 638.74) + (-88 509.00) = **-76 870.26 €**

Madame Le Maire propose d'affecter au 1068 en investissement le montant correspondant au besoin de financement arrondi soit 76 870€.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'affecter** 76 870€ au 1068 en recette d'investissement au budget annexe d'assainissement de 2016.

Le détail du budget principal et des budgets annexes sont consultables en mairie après contrôle de légalité par les services de l'Etat.

Points divers abordés :

Cathy Villain : une DIA a été reçue en mairie concernant la vente d'un bien au lotissement La Patole – vente Marty/Laurens.

Le terrain multisport : Isabelle Perrier informe le conseil municipal que l'aménagement d'un pare ballons avec pose d'une clôture automatisée ne résoudra pas le problème des nuisances sonores. Le déplacement du city stade coûterait environ 46 000€.

Ecole : 188 élèves inscrits pour la rentrée de 2016-2017.

Le Carretou : un problème de ventilation, la température du local le matin est très élevée, il faudra mettre en place soit un extracteur ou bien une VMC.

Commémoration du 8 mai : la cérémonie aura lieu le 08/05/2016 à 11h00, il sera demandé à l'Orgueil Café s'il est possible d'ouvrir le bar pour le verre de l'amitié.

SIAEP : augmentation 3% du m³ d'eau potable ce qui équivaut à environ 6 cts en sus du m³.

SDE :

Le plafond des aides est modifié comme suit :

- Eclairage public : plafonné à 10 points lumineux passe à 15 points lumineux (création ou changement de mode d'éclairage)
- Travaux sur le réseau : création d'éclairage public (exemple piétonnier) le plafonnement était de 22 000€ annuel, il passe à 28 000€ annuel et peut être doublé à 56 000€. Dans ce cas les droits à subvention ne seront ouverts que 2 ans plus tard.

Linky : Le compteur communicant à distance. Le déploiement des nouveaux compteurs sera lancé en mai 2016 au niveau national. Pour le Tarn-Et-Garonne déploiement en septembre/octobre 2016 et pour Orgueil il arrivera en 2018. Ces nouveaux compteurs vont remplacer les relevés physiques, une meilleure gestion du réseau (coupures, microcoupures, baisse de tension ou incident sur réseau etc...) et pour le client, une gestion de sa consommation par internet.

Au moment de la pose des nouveaux compteurs, si un particulier refuse le remplacement (il n'en a pas le droit) au moment de sa programmation, il lui sera facturé le déplacement de la personne qui fera le relevé physique du compteur.

IRVE : les bornes de recharges électriques. 90 communes ont été candidates et auront l'installation gratuite d'une borne avec l'aide financière de l'ADEME. Pour les autres communes qui voudront une borne, une seule subvention sera versée par le SDE à hauteur de 40%.

CCTGV : conseil communautaire du 17/04/2016

L'embauche d'un chargé de mission pour la création de pistes cyclables et le transport à la demande.

PLUi : le bureau d'étude retenue est RUFFAT Urbanisme Aménagement.

Le Programme voirie : pour notre commune, des travaux seront effectués chemin du Roudié.

Yann Drezen indique que le débit internet est très faible et qu'il serait souhaitable de faire le point avec France Télécom.

Par ailleurs, il a été constaté qu'un dépôt sauvage de remblais a été fait au niveau du trou sur la parcelle de M. Barrière, route de la rivière.

La séance est levée à 23h20